



CNPS

Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

Institution de Prévoyance Sociale régie par la loi N°99-476 du
02 Août 1999 et par le décret N° 2000-487 du 12 Juillet 2000

RÔLE DE LA CNPS DANS LE RECADRAGE DE L'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE



INTRODUCTION

L'IPS- CNPS est une société de droit privé de type particulier régie par le Traité de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) et le Traité de l'OHADA qui concilie le principe d'autonomie et de rigueur dans la gestion propre aux Sociétés de droit privé.

Elle est chargée d'une mission de service public qui lui est concédée par l'État de Côte d'Ivoire à travers une Convention et un Contrat Programme triennal.



INTRODUCTION (suite)

La CNPS participe ainsi à l'exécution de la politique de sécurité sociale du Gouvernement.

A cet effet, elle assure la gestion du régime obligatoire de protection sociale des travailleurs salariés et assimilés du secteur privé à travers trois branches principales :

- la branche des Prestations Familiales, et de la maternité,
- les accidents du travail et maladies professionnelles,
- l'assurance vieillesse (retraite).



INTRODUCTION (suite)

Elle procède également au recouvrement des cotisations sociales afférentes à ces différentes branches.

Par ailleurs, la CNPS intervient dans le domaine de la prévention et de l'action sanitaire et sociale au profit de ses assurés.

Il est en outre prévu à l'article 1er de la loi 99-477 du 2 août 1999 portant modification du code de prévoyance sociale que la loi peut étendre l'offre des prestations.



INTRODUCTION (suite)

Institution plus que cinquantenaire, la CNPS jouit d'une longue expérience dans le domaine de la sécurité sociale qu'elle peut mettre à la disposition de l'État de Côte d'Ivoire dans la perspective d'un recadrage du projet de l'Assurance Maladie Universelle (AMU).

Le présent document a pour but de présenter les domaines d'actions dans lesquels la CNPS pourrait apporter son expertise et les atouts dont elle dispose pour le faire.



LES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLES DE LA CNPS

La création d'une assurance maladie universelle est une véritable révolution dans la sous-région.

En assumant son rôle de pionnier dans le domaine de la sécurité sociale en Côte d'Ivoire, la CNPS peut apporter son expertise afin que cette innovation soit une réussite exemplaire.

A ce niveau, les domaines d'intervention de la CNPS sont détaillés ci après :



LES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLES DE LA CNPS (suite)

- ***Volet n°1 : Assistance à l'élaboration de l'ensemble des textes relatifs à la création des nouveaux régimes :***
 - Textes législatifs,
 - Textes réglementaires (décret, arrêtés, circulaire)
 - Réglementation interne (statuts, règlement intérieur, proposition d'organigramme hiérarchique et fonctionnel, manuel de procédures, etc.).



LES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLES DE LA CNPS (suite)

○ ***Volet n°2 : Mise en œuvre effective des outils de gestion des nouveaux régimes :***

- Assistance dans le recrutement des ressources humaines;
- Accompagnement dans le choix des applications informatiques pour gérer les nouveaux régimes ;
- Définition de la politique de recouvrement des cotisations sociales (collecte, relance, contrôle, pénalités, contentieux, etc.);
- Recommandations de mise en œuvre fonctionnelle et recommandations opérationnelles en matière de gestion financière et comptable ;
- Recommandations sur la politique de communication institutionnelle du nouveau dispositif.



LES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLES DE LA CNPS (suite)

- ***Volet n°3 : Réalisation d'études techniques et financières sur toute problématique suscitée par la mise en place de l'assurance maladie en Côte d'Ivoire notamment :***
 - La planification et l'estimation budgétaire de la mise en place du nouveau régime ;
 - La réalisation de simulations sur les retombés économiques et sociales de la création de chaque IPS pour la Côte d'Ivoire.



LES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLES DE LA CNPS (suite)

- ***Volet n°4 : Assistance dans les négociations avec les professionnels de la santé (l'ordre des médecins, pharmaciens, les centres de santé, etc.), notamment dans l'établissement des conventions de soins médicaux et de fournitures de médicaments avec les prestataires agréés***



LES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLES DE LA CNPS (suite)

- ***Volet n°5 : Formation des agents qui devront gérer les nouveaux régimes***

La formation constitue un axe important de la mise place des nouveaux régimes. Elle se matérialisera par la tenue de sessions de formation sur la gestion du risque maladie et pourra comprendre les thématiques suivantes:

- Introduction à la gestion du risque maladie ;
- Les techniques de recouvrement des cotisations sociales ;
- La gestion technique et médicale des dossiers de prestations ;
- Gestion directe / Gestion déléguée : Problématique du réseau de soins ;
- Le Contrôle de gestion et Reporting ;
- La gestion financière des fonds de sécurité sociale ;
- Le conseil médical.



LES ATOUTS DE LA CNPS

- ***Expertise reconnue dans le domaine de la sécurité sociale :***
 - Personnel essentiellement composé de professionnels de la sécurité sociale formés au Centre Ivoirien de Formation des Cadres de Sécurité Sociale (CIFOSS) à Abidjan, et à l'École Nationale Supérieure de Sécurité Sociale (EN3S) à Saint Etienne (France);
 - La CNPS dispose également de compétences spécifiques (actuaire, médecin conseil, juriste, communicateur, financier, informaticien, etc.) nécessaires pour assurer soit la viabilité à long terme soit la gestion quotidienne d'un régime de sécurité sociale;
 - L'Institution dispose d'un fichier d'identifiants des salariés et des employeurs ce qui constitue une base de données non négligeable dans le cadre d'une immatriculation à plus grande échelle.



LES ATOUTS DE LA CNPS (suite)

- ***La gestion de l'action sanitaire et sociale :***
 - La CNPS peut se targuer d'avoir une longue expérience de la gestion directe des soins médicaux au profit des populations ivoiriennes qu'elle a entamé depuis 1957. Cette expérience peut être mise à profit pour éviter les erreurs d'une gestion hasardeuse de l'assurance maladie universelle;
 - En outre, la CNPS dispose des CMS à Divo et à Yopougon qui peuvent faire partie du réseau de prestataires dans la nouvelle carte sanitaire de l'AMU.



LES ATOUTS DE LA CNPS (suite)

- ***La gestion des frais médicaux et pharmaceutiques et le contrôle médical dans le cadre de l'assurance maternité et de la branche des risques professionnels :***
 - Durant la grossesse de la femme salariée, la CNPS effectue des remboursements des frais d'accouchement et des soins médicaux. Ces remboursements concernent les frais d'hospitalisation, les frais pharmaceutiques et les soins médicaux liés à la grossesse;
 - En ce qui concerne les victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles, la CNPS couvre directement et entièrement les frais générés par la réalisation de l'accident ou la survenue de la maladie (Les frais et honoraires de médecin, de chirurgie s'il y a lieu, de pharmacie, d'hospitalisation; les frais de fourniture, de réparation et de renouvellement des appareils de prothèse, d'orthopédie nécessités par l'invalidité ; Les frais de rééducation professionnelle, de réadaptation fonctionnelle et de reclassement de la victime ; Les frais funéraires, en cas de décès, dans les limites d'un barème fixé).



LES ATOUTS DE LA CNPS (suite)

- Pour réaliser ces actions, la CNPS s'est doté d'un Conseil médical qui est chargé :
 - De l'expertise médicale des Accidentés du Travail et victimes de maladies professionnelles ainsi que des travailleurs déclarés invalides ;
 - Du contrôle de la régularité des prescriptions en matière de prestations dues aux femmes en couches et aux Accidentés du Travail ;
 - De la maîtrise des coûts des prestations ;
 - Des relations avec les professionnels de la santé (Médecins, Pharmaciens, Cliniques, Hôpitaux, etc..) avec lesquels la CNPS a signé des conventions de prestations de services.
- Cet atout majeur de la CNPS est capital dans la mise en place et la gestion d'une assurance maladie universelle afin de maîtriser les coûts de prestations de l'assurance maladie.



LES ATOUTS DE LA CNPS (suite)

- ***Une représentation nationale :***
 - La CNPS est représentée sur toute l'étendue du territoire national. Elle est ainsi composée de:
 - Sept (7) agences principales à Abidjan (Adjamé, Koumassi, Plateau, Treichville, Yopougon, Cocody et l'agence des prestations extérieures) ;
 - Cinq (5) agences secondaires (Abobo, Daloa, Gagnoa, San Pedro, Abengourou et Yamoussoukro) ;
 - Trois (3) centres locaux (Agboville, Bonoua et Divo).
 - Par ailleurs, la CNPS dispose de cinq (5) structures déconcentrées dans les zones ex-assiégées (Bouaké, Korogho, Man, Odienné et Guiglo), actuellement fermées en raison de la crise, qui complètent son dispositif de couverture du territoire national.



LES ATOUTS DE LA CNPS (suite)

- ***Le Centre Ivoirien de Formation des Cadres de Sécurité Sociale (CIFOCCSS) :***

La CNPS dispose d'un centre de formation interrégional de qualité qui dispense des formations diplômante et continue aux cadres des organismes de sécurité sociale d'Afrique francophone depuis 1984.



CONCLUSION

- La CNPS, de par sa mission et de ses atouts indéniables, peut donc aider à la mise en place ou à la gestion directe d'une assurance maladie relative au secteur privé et assimilé si certaines conditions sont remplies à savoir:
 1. les modalités de financement,
 2. l'existence d'infrastructures médicales et pharmaceutiques adaptées.

- Cela permettra à l'institution d'élargir sa gamme de prestations offertes et participer ainsi au bien être de la population dans ce millénaire considéré comme celui de la lutte contre la pauvreté



IDENTIFICATION DU TRAVAILLEUR (N° SALARIE A 12 CHIFFRES)

1	58	01	82	17900
2	70	02	95	12160
SEXE	ANNEE DE NAIS SANC E	NATIONA LITE	ANNEE D'AFFI LIATION	NUM D'ORDRE

TABLEAU DES TAUX ET PLAFONDS DE COTISATIONS

1	58	01	82	17900
2	70	02	95	12160
SEXE	ANNEE DE NAISSANCE	NATIONALITE	ANNEE D'AFFILIATION	NUM D'ORDRE



Simplification du calcul des pensions mensualisées avec maîtrise des délais

CONTRÔLE INTERNE
(AUDIT, CONTRÔLE DE
GESTION, INSPECTION,
PROCEDURES): MAITRISE COUTS DE GESTIONCF CIPRES
FORMATION et GPP: CIFOCCSS



**EVALUATION PERFORMANCE: CONTRAT
D'OBJECTIFS**

SMQ:ACCUEIL ET ECOUTE CLIENTS

COMMUNICATION

**SECUPLUS: SYSTEME D'INFORMATION
(GED ET CONVIVIALITE):chaîne de traitement**



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**